

DECISION N°19-2025
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FEURS MOTOCULTURE
« LOCATIONS DE BROyeurs A VEGETAUX »

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite loi AGECS et l'obligation de tri à la source des biodéchets à mettre en place le 1^{er} janvier 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2024.031.27.03 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 27 mars 2024 approuvant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CC Forez-Est,

Considérant l'objectif de réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèterie et d'encourager les habitants à gérer à la source leurs végétaux,

Considérant la volonté de la CC Forez-Est d'encourager la location de broyeurs à végétaux par les particuliers résidants sur le territoire,

Vu le projet de convention de partenariat avec la société FEURS MOTOCULTURE pour l'année 2025, indiquant les tarifs de location appliqués par la société FEURS MOTOCULTURE sise 65 impasse du commerce ZA les places – 42110 CIVENS, tel ci-annexé,

Considérant que la CC Forez-Est prendra en charge financièrement des demi-journées de locations de broyeurs à végétaux dans la limite de 10 000,00€ TTC conformément à la deuxième convention de partenariat,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention de partenariat pour l'année 2025 avec la société FEURS MOTOCULTURE sise 65 impasse du commerce ZA les Places – 42110 CIVENS organisant l'indemnisation de ladite société par la CC Forez-Est pour la mise à disposition gratuite de ses équipements dans la limite d'un montant de 10 000,00€ TTC pour l'année 2025.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 17/01/2025

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes de Forez-Est 6 Place Paul Larue BP13 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20250117-19-2025-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/01/2025
--	---